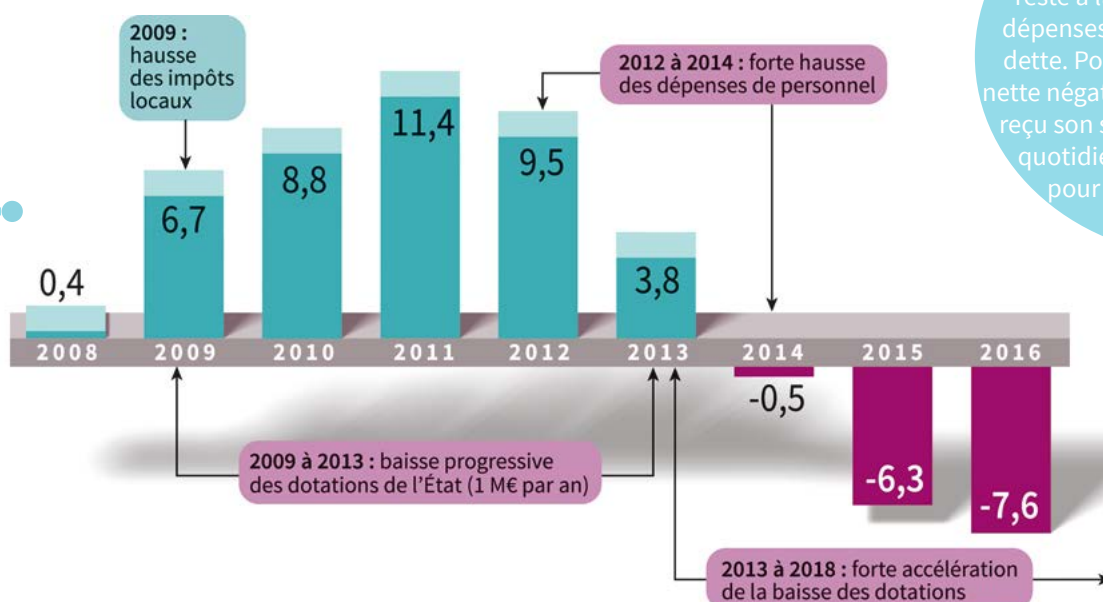


Le CONTEXTE BUDGÉTAIRE

L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE DE LA VILLE DEPUIS 2008 (EN MILLIONS D'EUROS)



BON A SAVOIR

L'épargne nette est ce qu'il reste à la Ville après avoir payé ses dépenses courantes et remboursé sa dette. Pour un ménage, une épargne nette négative signifierait qu'après avoir reçu son salaire et payé ses dépenses quotidiennes, il n'aurait pas assez pour rembourser sa banque.

LES RECETTES DE LA VILLE DEPUIS 2008

FISCALITÉ

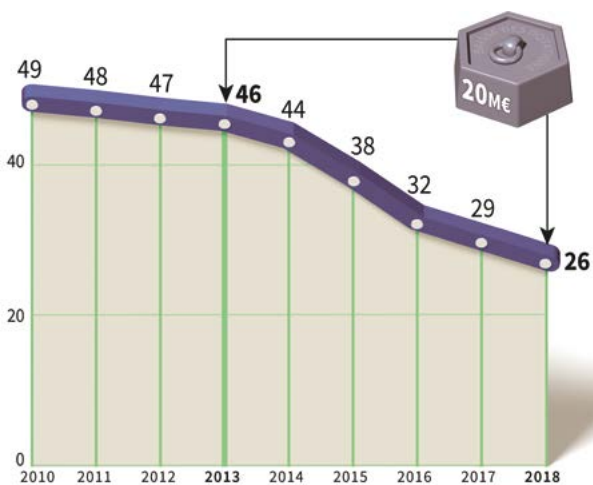
Depuis 2009 et la hausse des impôts locaux de 9%, les recettes fiscales de la Ville n'augmentent que mécaniquement, c'est-à-dire en fonction de l'inflation et des constructions de logements.

DOTATIONS DE L'ÉTAT

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'État à la Ville de Grenoble, a baissé en moyenne de 1 million d'euros par an entre 2009 et 2013.

En 2014, l'État a décidé un plan d'économies qui s'est traduit par une baisse sans précédent des dotations.

Pour Grenoble, cette baisse s'élève à 20 millions d'euros entre 2013 et 2018, soit 10% de ses recettes.



Baisse des dotations de l'Etat à Grenoble en millions d'euros

20 MILLIONS D'EUROS, C'EST L'ÉQUIVALENT :

- DE LA CONSTRUCTION DE 2 GROUPES SCOLAIRES
- D'UNE ANNÉE DE SUBVENTIONS VERSÉES PAR LA VILLE À L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS GRENOBLOISES

LES DÉPENSES DE LA VILLE DEPUIS 2008

Entre 2012 et 2014, les dépenses de la Ville ont connu une forte hausse, et notamment les dépenses de personnel (+3.6% par an).

Cette hausse des dépenses, en partie due à la réforme des rythmes scolaires décidée par l'État, n'a pas été compensée par des recettes.



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en millions d'euros

En 2015, la baisse des dépenses de la Ville est liée :

- À la création de la Métropole : la Ville transfère des compétences, et donc les dépenses et recettes correspondantes. Ces transferts doivent être financièrement neutres pour la Ville.
- À des efforts de bonne gestion dans le cadre d'un plan de sobriété mis en œuvre dès 2014 (baisse des indemnités des élus, des dépenses de communication, maîtrise des dépenses de personnel...).

LES EFFORTS DE GESTION, RÉALISÉS EN 2014 ET 2015, NE SUFFISENT PAS À COMPENSER LA BAISSÉ INÉDITE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT.

LE 25 NOVEMBRE 2015 : LA VILLE ORGANISE UNE « JOURNÉE SANS SERVICE PUBLIC » POUR ALERTER LES CITOYENS ET LANCER LA RÉFLEXION SUR UN PLAN DE SAUVEGARDE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.